

**SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD EST
S.E.T.N.E.**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG – 34 Place des Corolles
92908 Paris la Défense

Société Mosellane d'Audit
10 rue de Brack
57500 Saint-Avold

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG – 34 Place des Corolles
92908 Paris la Défense

Société Mosellane d'Audit
10 rue de Brack
57500 Saint-Avold

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

**SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD EST
S.E.T.N.E.**

Centrale Emile Huchet
57500 Saint Avold

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SETNE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code du commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice, résultant de la constitution, pour la première fois en 2004, de provisions pour engagements de retraites et médailles du travail, selon les modalités exposées dans la note 2.1.6 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite. Nous avons notamment apprécié les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions pour pension IEG, sachant que, comme précisé dans la note 2.1.6 de l'annexe, le montant définitif des engagements après réforme, sera communiqué officiellement par la CNIEG aux entreprises de ce régime.
- Votre société constitue des provisions pour grosses réparations et démantèlements selon les modalités décrites dans la note 2.1.5 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les coûts futurs liés à la révision et à l'arrêt des tranches anciennes et en service. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Passif	711 218 334,89	720 461 298,31
Actif	711 218 334,89	720 461 298,32

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de :		
Electricité	314 432 644,00	270 163 755,80
Autres produits, services et activités annexes.....	23 484 645,00	43 115 661,44
Montant du Chiffre d'affaires HT	337 917 289,00	313 279 417,24
Production immobilisée.....		185 972,71
Subvention d'exploitation.....		1 861 171,47
Reprises sur provisions (et amortissements).....	2 170 418,00	
Transfert de charges d'exploitation	5 239,00	
Autres produits de gestion courante	348 675,00	319 256,68
TOTAL	340 441 621,00	315 645 818,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés de matières premières	136 820 367,13	72 911 206,63
Variation du stock	-15 404 957,00	23 550 706,29
Achats non stockés de matières premières	45 566 155,00	45 692 532,08
Achats vapeur de Sodelif.....		29 486 624,46
Achats stockés d'autres approvisionnements	4 615 560,00	3 235 865,71
Variation du stock	-798 807,00	251 966,08
Achats non stockés de matières et fournitures.....	24 306 345,00	5 770 163,84
Services extérieurs	31 121 686,00	29 528 520,67
dont Prestations EPIC.....	595 888,00	835 686,73
dont Autres services extérieurs.....	30 525 797,00	28 692 833,94
Impôts, taxes et versements assimilés.....	8 203 372,00	8 247 018,76
Charges de personnel	30 425 816,00	32 726 783,46
dont salaires et traitements.....	15 541 779,10	15 793 768,03
dont charges sociales.....	11 481 422,85	11 057 245,85
dont Main d'oeuvre EPIC (1).....	3 402 614,00	5 875 769,58
Dotations aux amortissements et aux provisions		
sur immobilisations : dotations aux amortissements.....	51 131 286,00	48 051 308,34
sur charges à répartir : dotations aux provisions.....		
sur actif circulant : dotations aux provisions.....	1 628 172,00	2 020 238,48
pour risques et charges : dotations aux provisions.....	5 190 400,00	2 455 841,13
Autres charges de gestion courante	1 201 040,00	804 043,34
TOTAL	324 006 435,13	304 732 819,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 435 185,87	10 912 998,83
PRODUITS FINANCIERS		
Reprises sur provisions		300 798,00
Autres intérêts et produits assimilés.....	5 934 480,57	5 514 203,94
Différences positives de change	674 540,73	46 487,96
TOTAL	6 609 021,30	5 861 489,90
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions.....		
Intérêts et charges assimilés	105 412,99	170 182,83
Différences négatives de change	326 610,08	120 706,34
TOTAL	432 023,07	290 889,17
RESULTAT FINANCIER	6 176 998,23	5 570 600,73
RESULTAT COURANT	22 612 184,10	16 483 599,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion,	38,00	1 676,24
Produits exceptionnels sur opérations en capital,		39 328,83
TOTAL	38,00	41 005,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	142 411,63	544 828,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	9 563 666,80	9 140 522,60
Dotations aux amortissements et provisions,	11 495 970,14	14 562 914,07
TOTAL	21 202 048,57	24 248 264,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-21 202 010,57	-24 207 259,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 410 173,53	-7 723 660,04
IMPOTS SUR LES SOCIETES		
BENEFICE.....	1 410 173,53	-7 723 660,04

(1) Le compte de résultat 2003 est sous forme pro forma.

En effet, les frais de personnel détaché sont reclassés des services extérieurs vers les charges de personnel.

SETNE S.A.
ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2004

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. – ACTIVITE

La production de la S.E.T.N.E. pour 2004 s'est élevée à 5 131 GWh et se décompose ainsi :

- 3 636 GWh pour la Centrale Emile Huchet, en baisse de 284 GWh par rapport à l'exercice 2003 soit : - 7 %
- 969 GWh pour la Centrale d'Hornaing, en hausse de 342,9 GWh soit : +54 %
- 526,2 GWh à partir de la vapeur produite par la chaudière LFC, en baisse de 10 GWh soit - 2 %

Les ventes d'électricité à E.D.F. pour l'exercice 2004 ont été réalisées sur la base de la décision du Comité Gentot (diminution de la prime fixe exploitant)

Les achats d'électricité pour revente aux clients éligible et pour couverture des indisponibilités représentent 245,6 GWh.

Au total, les ventes d'électricité de la SETNE pour 2004 y compris le turbinage de la vapeur produite par SODELIF se sont élevées à 5 376,6 GWh, soit :

- 3 605,5 GWh à EDF-RTE,
- 1 771,1 GWh à ENDESA, CARGILL, Ajustements, salle des marchés et Powernext

L'effectif passe de 496 agents au 31.12.2003 à 459 agents au 31.12.2004 dont 408 agents relèvent du Statut des I.E.G. soit 89 % de l'effectif total.

2. – L'EVOLUTION DES CONTRATS EDF : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 EN CONFORMITE AVEC LES DECISIONS DU « COMITE GENTOT » ET DU CONSEIL D'ETAT :

La déclaration commune d'intention du 23 novembre 2003 précise, qu'à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans l'avenant n°3 au contrat initial.

Rappel des principaux aspects de la décision du conseil d'état

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

- à partir du 01.01.2002, la SNET fait bénéficier EDF de 5 % de gain de productivité par an jusqu'à ce que sa productivité ait rejoint celle des Centrales correspondantes d'EDF. Un organisme extérieur aux 2 entreprises auditera les données comparatives.
- le contrat entre la SNET et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la SNET sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la SNET permettant de répondre à cette demande. Cette décision permet qu'EDF n'intervienne plus en rien dans l'organisation de la SNET. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1.05.2003.
- le contrat de puissance se poursuivra jusqu'à fin 2009. La SNET réservera dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine, sous réserve d'un recalcul à compter de

2006. Le rattachement consiste à diviser le solde des primes fixes investisseurs restant à verser par EDF à fin 2005 par la durée de vie technique résiduelle des deux Centrales encore en activité après 2009, et à stopper leur versement à compter de cette date, sauf mise en jeu de la clause de sauvegarde (Cf. ci-après),

- à partir du 01.01.2002, la SNET contracte séparément avec le RTE pour les services rendus au réseau,
- les contrats concernant SODELIF et SOPROLIF seront révisés dans le même esprit que le contrat principal.
- des dispositions permettront pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014. A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF.

Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la SNET, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

L'ensemble de ces modifications a été formalisé dans l'avenant n°3 du 10 décembre 2004. L'article sur les primes fixes, y compris dépollution, a été signé préalablement en mars 2004. Par ailleurs, les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au courant de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis le début 2003, notamment les contrats d'injection / soutirage. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004.

3. – LES ACQUISITIONS ET LES CESSIONS DE L'EXERCICE

L'année 2004 est marquée par l'augmentation de la participation de la SNET dans BIALYSTOC (63,90% à 65,22%) pour une valeur de 1,1 M€, et par le rachat des titres détenues par les salariés de la société BIALYSTOC.

4. – RELATIONS ENTRE LES EPIC ET LA SNET

Les prestations réciproques à caractère industriel et commercial avec charbonnage de France ont été poursuivies sur la base des dispositions contractuelles négociées durant l'exercice.

5. – RELATIONS AVEC EDF

Les fournitures d'électricité par la SNET à EDF ont été réalisées conformément aux dispositions du contrat de vente signé le 1^{er} juillet 1996, modifiées par les décisions du Comité GENTOT contractées dans l'avenant n°3 au contrat EDF signé le 10 décembre 2004.

6. – AUTRES ELEMENTS

Les contrats HBL et autres du « réseau HBL » ont été sortis des actifs incorporels, du fait de la perte de valeur de ces contrats. La valeur nette de ces contrats a été comptabilisée en perte exceptionnelle pour une valeur 9,6 M€.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. – RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la SETNE S.A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 1999 et aux principes généralement admis. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Principes et règles d'évaluation propres aux Sociétés d'Electricité et de Thermique du Groupe

2.1.1.- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les taux d'amortissements sont alignés sur les durées de vie des contrats selon le détail suivant :

Contrat EDF	Durées de vie
CEH 3	6 ans
CEH 5	14 ans
CEH 6	15 ans
Hornaing	11 ans
Autres contrats	Durée de vie
HBL	13 ans
CEH 5	14 ans
CEH 6	22 ans

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de valeur, qui peuvent entraîner la comptabilisation d'une dotation complémentaire pour amortissement. La méthode utilisée est la comparaison de la valeur d'utilité, déterminée par les cash flows futurs actualisés, ou la valeur vénale, avec la valeur nette comptable.

2.1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie normale des différentes centrales soit sur les durées suivantes (à compter du 01/01/95):

- Hornaing..... 11 ans
- Huchet 3..... 6 ans
- Huchet 5..... 14 ans
- Huchet 6..... 22 ans

2.1.3 - Stocks

a) Stock de matières premières

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

b) Stock d'autres approvisionnements

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des fournitures consommables et sur la durée de vie des centrales pour les pièces de rechange et de sécurité.

2.1.4 - Provisions pour créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du Plan Comptable Général, les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsque apparaît une perte probable.

2.1.5 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date :

a) Provisions pour grosses réparations

Elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales ainsi que les grosses réparations programmées des tranches.

b) Provisions pour démantèlement

Elles couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires (sur la base des règles environnementales, fiscales et plus généralement légales existant aujourd'hui) pour démanteler, remettre en état et réhabiliter les sites de toutes les tranches anciennes et en service, déjà fermées ou à arrêter à la fin de leur durée de vie technique.

2.1.6 – Engagements de retraite et autres

La société a choisi d'appliquer la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraites et avantages assimilés conformément à la recommandation du CNC 2003- R01, ceci induit un changement de méthode pour l'exercice 2004.

a) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision est déterminée à partir de l'ancienneté acquise par chaque salarié à compter de sa date d'inscription au statut IEG. Compte tenu du passage récent au statut IEG d'une partie du personnel, le montant de la provision pour indemnité de départ est non significatif.

b) Engagements liés au régime IEG

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Le régime spécial des IEG est un régime de répartition qui dispose de deux sources de financement en 2004 :

- des cotisations à la charge du personnel dont le taux est fixé par décret,
- une contribution patronale d'équilibre qui comble l'écart entre les pensions versées au cours de l'année et les cotisations des salariés .

A compter du 1^{er} Janvier 2005, les employés du régime des I.E.G. intègrent le régime général des retraites mais continuent de bénéficier d'un complément de retraite spécifique. Cette réforme consiste à créer, sur le plan organique, une caisse de retraites reprenant l'ensemble des droits et obligations du régime, à mutualiser, sous forme de convention financière, les évolutions démographiques avec celles du régime de droit commun (CNAV, AGIRC et ARRCO) et à financer par une contribution des entreprises la partie des droits acquis pour les périodes validées au 31/12/2004 qui excéderont les droits relevant des régimes général et complémentaire (droits dits « spécifiques »). L'entrée dans le régime général s'accompagnera du versement d'une soulte par la CNIEG à la CNAV.

La loi du 9 août 2004, a posé le cadre, dans lequel les retraites des agents IEG vont être financièrement adossées au régime commun.. L'ensemble des droits sera géré par une caisse créée à cet effet, la CNIEG, qui fonctionnera pour la partie régime de droit commun avec l'AGIRC, l'ARRCO et la Cnav. Les conventions définissant ces adossements sont signées (Cnav) ou sur le point de l'être (AGIRC,ARRCO), néanmoins leurs dispositions sont connues et considérées comme définitives. Le C.A. de la CNIEG a été nommé le 31/01/05 et va donc être en mesure de signer ces conventions incessamment. Les décrets publiant la répartition des droits spécifiques et de la soulte entre les sociétés de la branche doivent être publiés en février, après la consultation le 8 février 2005 du Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz.

Nous disposons donc maintenant de données suffisamment précises, contrairement à 2003, pour nous permettre d'évaluer le montant de notre engagement au titre des retraites au 31/12/04 en prenant en compte la réforme qui intervient au 01/01/05. Nous avons confié cette évaluation à un cabinet d'actuariat qui a utilisé les données les plus récentes communiquées par l'UFE. Ce calcul devrait être très proche de celui qui sera communiqué officiellement fin février 2005 par l'actuaire de la CNIEG aux sociétés membres

Compte tenu du caractère exceptionnel de la mise en place de la réforme, nous avons passé cette provision en contrepartie des capitaux propres Ce montant s'élève à 8,6 M€.

Le compte de résultat 2004 ne comprend donc, au titre des retraites, que le montant des cotisations à l'ancien système.

c) Avantage tarif électricité-gaz liés au régime IEG

En outre, nous avons provisionné, dans les comptes de cette année, la charge que représente pour l'entreprise le financement du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité dont bénéficieront les salariés au statut des IEG en retraite. Cette provision a été estimée par un cabinet d'actuaire.

A l'ouverture, cet impact, imputé sur les réserves est de 2 979 K€, l'impact dans le résultat de l'exercice 2004 est de 1 285 K€, la provision totale au 31/12/2004 s'élève à 4 264 K€.

d) Médaille du travail

Par ailleurs, la société a provisionné pour la première fois les médailles du travail, conformément au règlement CRC sur les passifs. L'impact sur le résultat s'élève à 1 022 k€.

2.1.7 - Produits constatés d'avance

Les conventions passées entre les Sociétés Electriques et Thermiques et EDF prévoyant la "rémunération investisseur" de la puissance mise à disposition de cette entreprise pendant une durée conventionnelle inférieure à la durée de vie technique des centrales, base du calcul des amortissements, il est procédé à un ajustement comptable permettant de rattacher produits et charges. La méthode retenue à cet effet consiste à comptabiliser une partie de la "rémunération investisseur" en produits constatés d'avance.

Elle reporte donc à la période postérieure à l'achèvement de la "rémunération investisseur" une partie du chiffre d'affaires des exercices pendant lesquels cette "rémunération investisseur" est perçue.

La reprise de ces produits constatés d'avance se fait d'une manière linéaire sur la durée de vie restante des contrats. Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2003, suite à la révision du contrat EDF sont développées dans la note 2 ci dessus

2.2 - Comparabilité des comptes

2.2.1 - Ecritures d'inventaire liées au contrat de vente d'électricité SNET - EDF

Le prix de vente du kWh ainsi que le prix d'achat du charbon font l'objet en cours d'année d'une facturation sur une base présentant un caractère provisoire, les prix définitifs étant calculés après la clôture de l'exercice.

Dans le respect des règles de rattachement des produits et charges à l'exercice, les factures ou avoirs à établir, ainsi que les factures ou avoirs à recevoir sont comptabilisés sur une base de prix quasi-définitifs.

2.2.2-Répartition des coûts d'électricité liées aux contrats d'ajustement et de responsabilité d'équilibre

Les coûts d'électricité facturés par la SNET et le RTE, liés au mécanisme d'ajustement et à la gestion du périmètre d'équilibre ont été répercutés, par convention à partir du 1er mai 2003 sur les entités SETCM et SETNE sur la base des fiches d'incidents répertoriées par centrales. Le coût des incidents non répertoriés ont été répercutés au prorata du nombre de MWh perdus pour indisponibilité, données issues des rapports techniques de production.

2.3 - Autres informations

2.3.1 - Consolidation

Les comptes de la SETNE sont consolidés dans les comptes de la SNET puis dans ceux du Groupe Endesa

2.3.2 - Intégration fiscale entre les Sociétés électriques (SNET - SETNE - SETCM)

Les conventions d'intégration, signées le 22 décembre 1995, entre la SNET et respectivement la SETNE et la SETCM, définissent les règles de répartition entre les Sociétés intégrées de l'impôt sur le résultat d'ensemble, et stipulent que l'application de ces règles n'entraînera pour les Sociétés intégrées aucune charge d'impôt supérieure à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.

La convention d'intégration fiscale entre la société SNET et la société SETNE a été renouvelée le 26 juin 2001, avec effet au 1^{er} janvier 2001, pour une durée de 5 ans.

III NOTES SUR LE BILAN**ACTIF*****1. - Immobilisations******1.1 - Valeurs brutes***

(en euros)	Valeurs brutes				
	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	362 142 047	14 345	32 029 269		330 127 123
Immobilisations corporelles	405 398 257	9 454 755			414 853 012
Immobilisations financières	2 181 000		267 111		1 913 889
Total	769 721 304	9 469 100	32 296 381	0	746 894 023

1.1.1 - Immobilisations incorporelles

(En euros)	Valeur au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2004
Concessions, droits similaires, brevet, licences et marques				0
- Acquisitions de logiciels informatiques	45 227	14 345		59 572
Autres immobilisations incorporelles				0
- Contrat avec EDF	330 052 122			330 052 122
- Autres contrats	32 029 269		32 029 269	0
	362 081 392		32 029 269	330 052 122
Avances et acomptes / immo. Incorp.	15 428			15 428
TOTAL	362 142 047	14 345	32 029 269	330 127 123

La variation des immobilisations incorporelles s'explique par :

- la sortie de l'actif de la valeur du contrat HBL à la suite de l'entrée de ce contrat dans le modèle standard des clients éligibles, sans garder aucune spécificité justifiant un actif incorporel.

1.1.2 - Immobilisations corporelles

	Valeur brute au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2004
Terrains	1 638 225			1 638 225
Agencements et aménag. de terrains	2 316 409			2 316 409
Constructions				
- Sur sol propre	96 576 546	206 050		96 782 597
- Sur sol d'autrui	1 203 135			1 203 135
	97 779 681	206 050		97 985 732
Installations tech. matériel et outill.				
- Installations complexes spécialisées				
- Centrales électriques	289 548 244	5 617 541		295 165 785
- Matériel et outillage industriels	12 043 702	3 347 817		15 391 520
	301 591 946	8 965 358		310 557 304
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de bureau et d'informatique	653 279	154 580		807 859
Immobilisation corporelles en cours	1 291 481	128 767		1 420 247
Autres immobilisations corporelles	127 236			127 236
TOTAL	405 398 257	9 454 756		414 853 012

1.1.3 - Immobilisations financières

	Valeur brute au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/01/2004
Autres titres immobilisés	7 622			7 622
Créance sur participations				
Intérêts courus sur créance part				
Prêts				
- Sodelif	2 107 809		267 111	1 840 698
Dépôts et cautionnements	915			915
Intérêts courus sur prêts	64 654			64 654
TOTAL	2 181 000		267 111	1 913 889

1.2 - Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

	Valeur brute au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2004
Concessions, droits similaires, Brevets, licences et marques				
- Acquisitions de logiciels informatiques	33 344	9 417		42 761
Autres immobilisations incorporelles				
- Contrat avec EDF	194 102 413	28 002 087		222 104 499
- Autres contrats	20 376 590	2 089 012	22 465 603	0
- Sous-total	214 479 003	30 091 099	22 465 603	222 104 499
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	214 512 346	30 100 516	22 465 603	222 147 260
Agencements et aménagements de terrains	749 130	128 449		877 580
Constructions				
- Sur sol propre	64 125 492	6 208 726		70 334 218
- Sur sol d'autrui	773 788	85 938		859 726
Installations tech. Matériel et outillage industriels				
- Centrales électriques	152 101 869	12 889 849		164 991 718
- Matériel et outillage industriels	6 483 673	1 622 275		8 105 948
- Sous-total	158 585 542	14 512 124		173 097 666
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de bureau et d'informatique	401 542	95 532		497 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 635 493	21 030 770		245 666 263
TOTAL	439 147 839	51 131 286	22 465 603	467 813 523

2. - Stocks

	Quantité	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 31/12/2004
<u>Matières premières</u>				
Charbon HBL / Emile Huchet	61 467	3 864 846		3 864 846
Charbon importé	506 530	33 499 485	391 177	33 108 308
Coke de pétrole				
Prêt à brûler	373 924	7 868 546		7 868 546
PCR	36 718	150 665		150 665
Diluants				
Fioul Lourd		417 162		417 162
Fioul Domestique MP		76 759		76 759
Total Matières Premières (A)	978 639	45 877 464	391 177	45 486 287
<u>Autres approvisionnements</u>				
Matières consommables		14 909 939	6 798 288	8 111 651
Total Autres approvisionnements (B)		14 909 939	6 798 288	8 111 651
TOTAL (A+B)	978 639	60 787 403	7 189 465	53 597 938

3. - Créances

3.1 - Créances clients et comptes rattachés : 33,5 M€

La baisse globale (-9,7 M€) du poste s'explique, principalement, par la baisse des en cours des clients SNET (-7,3M€) et EDF (-0,7 M€).

3.2 - Autres créances : 30,7 M€

Elles augmentent de 25,2 M€ . Cette hausse est due, principalement, à une augmentation des fournisseurs avoirs à recevoir : +26,9 M€

3.3 - Associés - Comptes courants : 314,1 M€

Ce poste représente principalement les disponibilités de trésorerie placées à la date du 31 décembre 2004 auprès de la SNET (compte courant financier). Ces dernières s'élevaient à 297, 6 M€ au 31/12/2003.

3.4 - Provisions pour dépréciation des créances

	Provisions au 01/01/2004	Augmentation de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2004
Provisions pour dépréciation				
- Sur clients	1 403	114 617		116 020
- Sur autres créances	1 210 309			1 210 309
TOTAL	1 211 712	114 617	0	1 326 329

La provision de 1,2 M€ concerne la dépréciation de la créance détenue vis à vis de la Préfecture du Nord au titre des investissements des farines animales.

4. - Autres poste de l'actif

4.1 - Charges constatées d'avance : 1,5 M€

Elles concernent principalement la part des assurances payée en 2004 et relative au premier semestre 2005 : 1,5 M€.

5. - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts	1 905 352	463 310	1 442 041
- Autres	915		915
Sous Total	1 906 267	463 310	1 442 956
Créances de l'actif circulant			
- Créances clients et comptes rattachés	33 470 810	33 470 810	
- Autres	30 701 124	30 701 124	
- Charges constatées d'avance	1 459 651	1 459 651	
Sous Total	65 631 585	65 631 585	
TOTAL	67 537 852	66 094 896	1 442 956

6. - Détail des produits à recevoir

Rubrique	Montant (en k€)
Intérêts courus non échus sur prêts	65
Clients, factures à établir	759
Fournisseurs, avoirs à recevoir	28 600
Organismes sociaux produits à recevoir	0
Divers produits à recevoir	15
TVA sur factures / avoirs à établir	0
Etat produits à recevoir	0
Total produits à recevoir	29 439

PASSIF

7. - Capitaux propres :

7.1 - Composition du capital social

Actionnaires	Nombres d'actions	%	Valeur en euro
SNET	21 522 495	100	
M. LOPEZ	1		
M. SCHROEDER	1		
M. CAZALET	1		
M. JUNK	1		
M. STEPHANI	1		
TOTAL	21 522 500	100	328 108 397

7.2 - Variation des capitaux propres (en k€)

	01/01/2004	Transferts	Prélèvement sur les réserves	Autres mouvements	31/12/2004
Capital social	328 108				328 108
Réserve légale	1 930				1 930
Report à nouveau	-2507	-7 724		-11600	-21 831
Résultat exercice précédent	-7 724	7 724			0
Résultat de l'exercice					1 410
Total capitaux propres	319 807	0			309 617

La somme de 11 600K€ dans la colonne correspond à la provision pour avantage tarif IEG sur les droits acquis pour les retraités et futurs retraités ainsi que la provision pour les droits spécifiques des retraités IEG.

8. - Provisions pour risques et charges :

Provisions pour risques et charges	Provisions au 01/01/2004	Augmentations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Provisions au 31/12/2004
Pour indemnité retraite	277 402	100 258			377 660
Pour grosses réparations	5 543 252	1 428 768	1 699 010		5 273 010
Pour démantèlement	26 197 451	471 554	101 370		26 567 635
Autres provisions pour charges	8 197 307	14 685 790	370 038	11 600 000	34 113 059
TOTAL	40 215 412	16 686 370	2 170 418	11 600 000	66 331 364

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

✓ Provisions pour grosses réparations :

- révision générale Groupe 5 :	3 083 k€
- vidange bassin Diesen :	1 096 k€
- révision corps GR6 :	1 094 k€

✓ Provisions pour démantèlement :

- démantèlements Emile Huchet :	21 556 k€
- démantèlement Hornaing :	5 012 k€

✓ Autres provisions pour charges :

- Prov. pour charge d'impôt contrat HBL.	11 348 k€
- Prov. pour charge d'impôt contrat Atochem	7 827 k€
- Prov. avantage tarifaire IEG post emploi	4 264 k€
-Prov. Pour les pensions de 2004	8 621 k€

La reprise de 2 170 k€ se ventile d'une part, à hauteur de 457 k€ pour des provisions devenues sans objet et d'autre part, à hauteur de 1 713 k€ pour une utilisation (charges).

9. - Dettes : 69,5 M€

Le total des dettes augmente de 3 M€. Cette situation résulte principalement :

- ✓ d'une hausse des dettes fournisseurs ordinaires de 11,3 M€ (CARBOEX +9M€, SNET. +4 M€, IFB +3,3M€, HBL : -10 M€)
- ✓ d'une baisse des factures non parvenues de 7,16 M€
- ✓ d'une augmentation des dettes fiscales et sociales de 0,8 M€ (dont provision congés payés 0,4 M€).

10. - Produits constatés d'avance :**PRIME FIXE INVESTISSEUR EDF PORTEE EN PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Sites	Produits constatés d'avance au 01/01/2004	Prime fixe investisseur 2004	Durée de rémunération	Durée d'amortissement	Part des produits reportés	Produits constatés d'avance	
	(kE)	(kE)	(Nbre d'années)	(Nbre d'années)	(%)	en 2004	au 31/12/2004
Divers : indemnités assurances							
Hornaing	24 176		6	11	45	-12 088	12 088
Emile huchet 5	82 039		9	14	35	-16 407	65 632
Emile huchet 6	187 787	52 588				313	188 100
TOTAL	294 002	52 588				-28 182	265 820

11. - Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à deux ans au maximum à l'origine	119 583	119 583		
- à plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 905 352	463 310	1 267 754	174 287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 256 963	56 256 963		
Dettes fiscales et sociales	11 124 019	11 124 019		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 665	4 665		
Autres dettes	30 931	30 931	265 819 460	
Produits constatés d'avance	265 819 460	28 495 806	237 323 654	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : néant	Montant (en kE)	
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 267 111 Euros		
Immobilisations	0	
Titres de participation	0	
Créances rattachées à des participations	1 841	
Autres immobilisations financières	65	
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Créances clients & comptes rattachés	37 008	65
Intérêts courus non échus sur dettes financières diverses	297 540	16 132
Autres créances	0	2 393
Fournisseurs & finaires, factures non parvenues	0	2 642
Charges constatées d'avance	0	783
Provisions pour coupes à payer	0	2 923
Emprunts & dettes financières divers	0	0
Autres charges sociales à payer	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Aut. charges à payer	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-22 652	0
IVA sur factures / avoirs non parvenues	0	0
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	0	0
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	-6 541	0
Autres dettes	0	0
Clients, avoirs à établir	0	0
Divers, charges à payer	-63 069	4
Total charges à payer	-8	24 942
Autres Achats	69 672	
Charges externes	11 764	
Autres charges	343	
Produits	0	
Autres produits financiers	-6 384	
Revenus des créances de l'actif immobilisé		
Charges financières	1	
Intégration fiscale : produits		

IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. - Produits d'exploitation

(en k€)	2004	2003	Variation
Ventes d'électricité	314 432	270 164	44 268
Combustibles SODELIF	9 609	8 803	806
Cendres	4 695	3 970	725
Autres produits et activités annexes	9 181	30 343	-21 162
<i>Total chiffre d'affaires</i>	<i>337 917</i>	<i>313 280</i>	<i>24 637</i>
Subventions d'exploitation		186	-186
Reprises sur provisions	2170	1861	309
Transferts de charges	5		5
Autres produits d'exploitation	349	319	30
Total produits d'exploitation	340 441	315 646	24 070

Le chiffre d'affaires augmente de 24,6 M€ . Cette variation provient principalement :

- des ventes d'électricité en hausse de 44 ,3 M€, dû à une augmentation des prix de ventes, liée à la hausse de l'indice du charbon l'API2,
- des autres produits annexes en baisse de 21,2 M€,

2. - Charges d'exploitation

2.1 - Consommations de matières premières

(en k€)	2004	2003	Variation
Charbon	105 049	80 187	24 862
Autres matières premières	49 568	42 602	6 966
Vapeur SODELIF	32 556	29 487	3 069
Gaz	13 010	18 877	-5 867
Fioul	3 023	3 977	-954
Total charges d'exploitation	203 206	175 130	28 076

L'augmentation des consommations de matières premières est due à la hausse du prix du charbon (indice API2)

2.2 - Autres charges d'exploitation

(en k€)	2004	2003	Variation
Consommations d'autres approvisionnements	24 306	5 770	18 536
Prestations techniques et administratives	596	836	-240
Autres services extérieurs	30 526	28 693	1 833
Impôts & taxes	8 203	8 247	-44
Charges de personnel	30 426	26 851	3 575
Dotations aux amortissements & provisions	57 950	52 527	5 423
Autres charges	1 201	804	397
Total charges d'exploitation	153 208	123 728	29 480

Il a été procédé en 2004 au changement de présentation suivant :

Le personnel détaché est maintenant inclus dans la ligne personnel et non plus dans la ligne services extérieurs. Leur montant s'élevait en 2003 à 5 875 K€, et à 3 403 K€ en 2004.

Les principales variations sont :

- une augmentation des consommations d'autres approvisionnements, 0,4 M€
- une diminution du personnel détaché, -2,5 M€, par application du contrat charbonnier
- une augmentation des autres services extérieurs de 0,4 M€

3. - Résultat financier (en k€)

	2004	2003
Produits	6 609	5 861
Charges	- 432	- 291
	<u>6 177</u>	<u>5 570</u>

4. - Résultat exceptionnel (en k€)

	2004	2003
Résultat exceptionnel de l'exercice	-21 202	-24 207

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement :

- une dotation pour amortissement au titre du contrat HBL ; 9,6 M€,
- une dotation pour provision pour charge d'impôt de 11,48 M€ relatif au contrat HBL,

Concernant le contrat HBL, un test d'impairment a été conduit et a entraîné la sortie de celui-ci, avec comptabilisation de la Valeur Nette Comptable en exceptionnel. Ce test a été effectué sur la base d'une prévision actualisée des flux de trésorerie dégagés par ce contrat.

5. - Impôt sur les sociétés (en k€)

Le résultat fiscal
Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en k€)

Résultat avt impôt		Impôt théorique du	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Courant	22 612	8 012	14 600	22 612
Exceptionnel	-21 202	-7 513	-13 689	-21 202
TOTAL	1 410	499	911	1 410

V AUTRES INFORMATIONS

1 - Effectif moyen (détachés et inscrits IEG)

	2004	2003
	469	496
Dont Execution	168	218
Maîtrise	260	243
Cadres	41	35
Dont IEG	409	410
Détachés	60	86

2 - Engagements hors bilan au 31/12/2004 (en k€)

- Engagements reçus

* Garanties de divers établissements financiers pour couvrir nos règlements anticipés des retenues de garantie, acomptes 54 K€

- Engagements donnés

Caution auprès des douanes sur crédits d'enlèvements 500 K€

	EXERCICE 2003	EXERCICE 2002
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de :		
Vapeur	30 629 177,30	25 108 549,00
Cendres	206 433,52	0,00
Autres produits et services	19 550,34	8 145,48
Montant du Chiffre d'affaires HT	30 855 161,16	25 116 694,48
Reprises sur provisions	381 122,54	1 143 364,00
Transfert de charges	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	6 811,69	3 219,54
TOTAL	31 243 095,39	26 263 278,02
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés de matières premières		
Charbon - Produits secondaires	7 563 151,73	4 520 143,06
Coke de pétrole	-8 615,81	857 344,38
Variation du stock de coke de pétrole	200 832,67	131 573,75
Produits Cendreux de Récupération	1 306 853,41	72 951,00
Variation du stock de Produits Cendreux de Récupération	-142 577,32	710 732,69
Achats non stockés de matières premières	1 392 146,47	2 353 175,73
Achats stockés d'autres approvisionnements		
Autres approvisionnements	618 067,57	1 060 530,43
Variation du stock	-86 495,80	-434 527,22
Achats non stockés de matières et fournitures	3 679 642,50	922 867,83
Services extérieurs	10 890 121,99	10 947 767,39
Impôts, taxes et versements assimilés	389 381,60	560 496,73
Dotations aux amortissements et aux provisions		
sur immobilisations	4 661 999,35	4 695 891,10
sur charges à répartir	0,00	0,00
sur actif circulant	209 748,64	55 746,04
pour risques et charges	250 746,74	496 470,59
Autres charges de gestion courante	4 255,53	-4 449,22
TOTAL	30 929 259,27	26 946 714,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	313 836,12	-683 436,26
PRODUITS FINANCIERS		
Reprise sur provisions pour risque	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	695 779,08	860 822,28
Différences positives de change	0,00	5 780,06
TOTAL	695 779,08	866 602,34
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux provisions pour risque	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	450 967,06	551 857,10
Différences négatives de change	0,00	0,00
TOTAL	450 967,06	551 857,10
RESULTAT FINANCIER	244 812,02	314 745,24
RESULTAT COURANT	558 648,14	-368 691,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 433,40	0,00
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	1 273 727,76	1 273 727,76
TOTAL	1 279 161,16	1 273 727,76
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Autres charges exceptionnelles divers	36 347,11	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 242 814,05	1 273 727,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 801 462,19	905 036,74
IMPOTS SUR LES SOCIETES	679 543,93	351 723,46
BENEFICE / PERTE	1 121 918,26	553 313,28

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF	EXERCICE 2003		EXERCICE 2002	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	91 904 245,27	60 896 826,16	31 007 419,11	35 644 494,66
Autres immobilisations corporelles	32 318,94	32 025,90	293,04	516,84
Immobilisations corporelles en-cours	503,31	0,00	503,31	0,00
TOTAL I	91 937 067,52	60 928 852,06	31 008 215,46	35 645 011,50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)				
Titres de participations	1 524 490,17		1 524 490,17	1 524 490,17
Créances rattachées à des participations	2 146 448,26		2 146 448,26	1 971 937,18
TOTAL I	3 670 938,43		3 670 938,43	3 496 427,35
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Stock de Matières premières	689 743,30		689 743,30	563 691,98
Stocks d'autres approvisionnements	1 906 567,31	717 302,76	1 189 264,55	1 312 517,39
TOTAL I	2 596 310,61		1 878 997,85	1 876 209,37
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
Avances clients et comptes rattachés	7 680,00		7 680,00	21 733,00
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	4 467 744,68	198 294,10	4 269 450,58	2 657 974,95
Autres	1 397 289,33		1 397 289,33	3 053 321,79
Associés-Comptes courants	22 083 956,68		22 083 956,68	16 958 294,80
TOTAL II	12 948 990,69		12 948 990,69	10 649 591,54
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)				
Charges constatées d'avance	93 386,74		93 386,74	81 710,53
TOTAL II	93 386,74		93 386,74	81 710,53
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (IV)				
Ecarts de conversion	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	126 254 373,99	61 844 448,92	64 409 925,07	63 790 683,29
(1) Dont : à moins d'un an				
(2) Dont : à plus d'un an				
ACTIF				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	91 904 245,27	60 896 826,16	31 007 419,11	35 644 494,66
Autres immobilisations corporelles	32 318,94	32 025,90	293,04	516,84
Immobilisations corporelles en-cours	503,31	0,00	503,31	0,00
TOTAL I	91 937 067,52	60 928 852,06	31 008 215,46	35 645 011,50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)				
Titres de participations	1 524 490,17		1 524 490,17	1 524 490,17
Créances rattachées à des participations	2 146 448,26		2 146 448,26	1 971 937,18
TOTAL I	3 670 938,43		3 670 938,43	3 496 427,35
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Stock de Matières premières	689 743,30		689 743,30	563 691,98
Stocks d'autres approvisionnements	1 906 567,31	717 302,76	1 189 264,55	1 312 517,39
TOTAL I	2 596 310,61		1 878 997,85	1 876 209,37
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
Avances clients et comptes rattachés	7 680,00		7 680,00	21 733,00
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	4 467 744,68	198 294,10	4 269 450,58	2 657 974,95
Autres	1 397 289,33		1 397 289,33	3 053 321,79
Associés-Comptes courants	22 083 956,68		22 083 956,68	16 958 294,80
TOTAL II	12 948 990,69		12 948 990,69	10 649 591,54
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)				
Charges constatées d'avance	93 386,74		93 386,74	81 710,53
TOTAL II	93 386,74		93 386,74	81 710,53
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (IV)				
Ecarts de conversion	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	126 254 373,99	61 844 448,92	64 409 925,07	63 790 683,29
(1) Dont : à moins d'un an				
(2) Dont : à plus d'un an				
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	25 001 638,00		25 001 638,00	25 001 638,00
Réserve légale	527 602,17		527 602,17	499 936,51
Report à nouveau	6 598 557,00		6 598 557,00	6 072 909,38
Résultat de l'exercice	1 121 918,26		1 121 918,26	553 313,28
Subventions d'investissement	8 484 229,97		8 484 229,97	9 757 957,73
TOTAL I	41 733 945,40		41 733 945,40	41 885 754,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	0,00		0,00	0,00
Provisions pour charges	4 072 669,53		4 072 669,53	4 203 045,33
TOTAL II	4 072 669,53		4 072 669,53	4 203 045,33
DETTES (1)				
Compte courant bancaire	438 885,44		438 885,44	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 861 744,32		8 861 744,32	10 118 908,38
Autres emprunts	2 238 671,66		2 238 671,66	2 366 205,58
Dettes financières diverses	0,00		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 501 609,87		6 501 609,87	5 047 312,42
Dettes fiscales	385 480,75		385 480,75	90 549,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00		0,00	0,00
Autres dettes	176 918,10		176 918,10	78 907,51
TOTAL III	18 603 310,14		18 603 310,14	17 701 883,06
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
Ecarts de conversion	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	64 409 925,07		64 409 925,07	63 790 683,29
(1) Dont : à plus d'un an	9 001 703		9 001 703	8 545 254
(2) Dont : à moins d'un an	2 098 713		2 098 713	1 573 654

SODELIF S.A.

**ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2003**

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2003 constitue le seizième exercice de la société et la quatorzième année d'exploitation de la chaudière à lit fluidisé circulant.

La production d'électricité à partir de la vapeur produite par SODELIF en 2003 a été de 538.17 GWh. Elle est supérieure de 77 % à celle de l'exercice 2002 (+233.8 GWh). Son écoulement est réalisé vers EdF, RTE et opérateurs sur le marché de l'électricité.

La disponibilité de SODELIF dans le cadre du contrat de fourniture d'électricité à EDF a été de 82.68 % en moyenne annuelle

La consommation de combustibles durant l'exercice a été de 1 640.6 MthPCS avec la répartition suivante :

- 967.7 MthPCS de produits secondaires fournis par HBL, ce qui représente 58.98 % des thermies consommées,
- 584.5 MthPCS de produits cendreux de récupération Diesen et du bassin de Simon, soit 35.63 % des thermies consommées,
- 88.1 MthPCS de gaz fournis par SETNE, soit 5.37 % des thermies consommées,
- 0.3 MthPCS de gaz et de fioul domestique.

L'exploitation du bassin de Simon, dont la contenance est estimée à près de 3 millions de tonnes, a démarré cette année du fait d'un problème d'autorisation administrative .

La révision annuelle de la chaudière, qui s'est déroulée du 24 mai au 9 juillet 2003, a permis d'effectuer d'importants travaux sur les fumisteries du foyer, révision du Ljungström et le remplacement joints de dilatation sortie chaudière côté nord et sud.

L'évolution des contrats avec EDF : « Comité GENTOT » et décision du Conseil d'Etat :

Evolution de la procédure

La loi du 10 février 2000, transposition en droit français de la directive CE 96/92 du 19 décembre 1996, prévoit dans son article 50 que "les contrats et conventions qui lient EDF à une entreprise du secteur public sont révisés par les parties dans un délai d'un an ... afin de les mettre en conformité avec la présente loi".

En janvier 2001, les entreprises, après un an de discussions, ont constaté leur désaccord irréductible et ont demandé au Ministre de l'Industrie de mettre en place la procédure d'arbitrage prévue par l'article 50 de la loi.

Le Ministre a mis en place, le 23 mars 2001, le Comité d'arbitrage prévu par la loi avec pour Président M. Gentot. Le Comité a rendu ses conclusions le 23 septembre 2001.

En novembre 2001, EDF a déposé un recours en Conseil d'Etat demandant l'annulation de la décision du Comité Gentot. Pour avoir accès au dossier, la SNET a dû également déposer un recours.

Ces recours n'étant pas suspensifs, EDF et la SNET ont négocié des Avenants au contrat principal du 1^{er} juillet 1996 et au contrat SODELIF. Ces avenants ont pour objet la mise en conformité pour l'année 2002 (avenant n° 1), puis pour l'année 2003 (avenant n° 2) des deux contrats conformément à la décision citée ci dessus. Le contrat SOPROLIF n'a pas connu de modification à ce jour.

Le 11 juin 2003, le Conseil d'Etat, statuant en contentieux, a rendu un arrêt, qui conclut au rejet de la requête d'EDF, et au rejet de celle de la SNET sauf en ce qui concerne la désignation d'un organisme chargé de réaliser un audit afin de déterminer la date à laquelle les productivités de EDF et de la SNET seront devenues égales pour des centrales thermiques similaires.

Les deux entreprises ont conclu le 23 novembre 2003 une déclaration commune d'intention précisant, à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans un avenant n°3 au contrat initial.

Le Conseil d'Etat laisse ouverte la possibilité d'une notification à la Commission Européenne préalable à la mise en œuvre du contrat modifié.

La décision du Conseil d'Etat du 11 juin 2003, qui n'est susceptible d'aucun recours en droit français, met fin au processus de révision du contrat EDF/SNET instauré par la loi électrique de 2000.

Les principaux aspects de la décision du conseil d'état

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

- à partir du 01.01.2002, SODELIF fait bénéficier EDF de 3 % de gain de productivité par an pendant 5 ans à partir de l'année 2002 jusqu'à l'an 2006.

- le contrat entre la SNET et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la SNET sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la SNET permettant de répondre à cette demande.

Cette décision permet qu'EDF n'intervienne plus en rien dans l'organisation de la SNET. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1.05.2003.

- le contrat de puissance se poursuivra jusqu'à fin 2009. La SNET réservera dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine,

- à partir du 01.01.2002, la SNET contracte séparément avec le RTE pour les services rendus au réseau,

- les contrats concernant SODELIF et SOPROLIF seront révisés dans le même esprit que le contrat principal.

- des dispositions permettront pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014. A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF.

Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la SNET, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

Un test de valeur, par actualisation des cash flows futurs générés par l'activité du Groupe SNET, a permis de valider globalement la valeur des actifs.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. – RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de SODELIF S.A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 1999.

Ils prennent en compte les principes de continuité de l'exploitation, de prudence, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. - METHODES COMPTABLES

2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré du montant des charges financières intercalaires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.2 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifie.

2.3 - Stocks

. Produits cendreux de récupération :

Les stocks de produits cendreux de récupération (PCR) sont valorisés à leur coût de production qui comprend au frais d'extraction, ainsi que les frais de transport à la Centrale.

. Autres approvisionnements :

Les pièces spécifiques et les fournitures acquises en vue d'une utilisation pour l'entretien et la réparation des immobilisations ont été enregistrées en stock pour leurs coûts d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation de ces pièces.

2.4 - Provisions pour charges

Une provision pour le démantèlement de la chaudière a été constituée afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette opération. Cette provision fait l'objet d'une actualisation financière.

Des provisions pour gros entretien sont constituées afin de répartir sur plusieurs exercices les charges représentées par les opérations récurrentes (révision générale) ou les opérations de nature exceptionnelle.

III NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

ACTIF

1. - Immobilisations corporelles : 31 008 215 €

	<u>au 01.01.2003</u>	<u>augmentations</u>	<u>diminutions</u>	<u>au 31.12.2003</u>
<u>Valeurs brutes</u>				
Installations techniques	89 199 386	24 700		89 224 086
Charges financières	2 680 159			2 680 159
Autres immobilisations	32 319			32 319
Immobilisations en-cours		503		503
	<u>91 911 864</u>	<u>25 203</u>		<u>91 937 067</u>
<u>Amortissements</u>				
Installations techniques	54 581 754	4 527 767		59 109 521
Charges financières	1 653 297	134 008		1 787 305
Autres immobilisations	31 802	224		32 026
	<u>56 266 853</u>	<u>4 661 999</u>		<u>60 928 852</u>
<u>Valeurs nettes</u>	<u>35 645 011</u>	<u>-4 636 796</u>		<u>31 008 215</u>

2. - Immobilisations financières : 3 670 938 €

Elles correspondent aux actifs financiers que détient notre société dans la société SOPROLIF et se décomposent en :

. Titres de participations : 1 524 490 €

. Créances liées à des participations : 2 146 448 €
dont 117 749 € d'intérêts courus et non versés.

3. – Stocks et en-cours : 1 879 008 €

La ventilation des stocks est la suivante :

- Stocks de matières premières : 690 K€,
- Stocks autres approvisionnement : 1 189 K€

La provision pour dépréciation sur le stock d'autres approvisionnement a évolué de la manière suivante :

Rubriques	Provisions au 01.01.2003	Augmentation : dotations	Diminution : reprises	Provision au au 31.12.2003
Provision pour dépréciation stock	507 554	209 749		717 303

La méthode d'évaluation de cette provision a été modifiée pour cet exercice. Les stocks de plus de deux ans sont dépréciés à 100 %, contre 50%, précédemment pour les stocks de plus de deux ans et de moins de 5 ans. L'impact de ce changement de méthode d'évaluation se traduit par un complément de provision sur l'exercice 2003 de 175K€

4. – Actif circulant :

4.1 - Avances et acomptes sur commande: 7 680 €

4.2 - Créances : 27 750 697 €

4.2.1 - Créances clients et comptes rattachés : 4 467 745 €

Ce poste comprend essentiellement :

- des créances sur SETNE pour un montant de 4 108 978€,
- des créances diverses pour 358 767 €,

4.2.2 - Provision sur créances clients : 198 294 €

- La créance du client STR reste provisionnée à 100 % pour le montant hors taxe.

4.2.3 - Autres : 23 481 246 €

Elles sont principalement constituées par :

- un produit à recevoir pour 9 435 €, concernant un remboursement d'un sinistre par AXA ASSURANCE et un produit à recevoir pour 3 333 €, concernant le jeton de présence de Soprolif,
- créance de TVA (demande de remboursement) pour 420 099 €,
- la TVA déductible s/ABS et intracomm. pour 155 €,
- le crédit de tva pour 48 770 €,
- la TVA sur factures non parvenues et avoirs à établir pour 604 848 €,
- la TVA sur encaissements récupérée sur les achats de biens et services pour 190 635 €,
- Etat, produits à recevoir d'un montant de 26 272 € dû au remboursement de la TP 2003 et de 93 742 € dû au remboursement de la TP 2002 par l'état,
- Associés C/C SNET pour 22 083 957 €.

5. – Charges constatées d'avance : 93 387 €

Elles concernent principalement la part des assurances payée en 2003 et relative au premier semestre 2004.

6. - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montants bruts	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
- Créances clients & comptes rattachés	4 467 745	4 467 745	
- Autres	1 397 289	1 397 289	
- Associés - Comptes courants	22 083 957	22 083 957	
- Charges constatées d'avance	93 387	93 387	
	28 042 378	28 042 378	

8. - Détail des produits à recevoir

Rubrique	Montant
- Intérêts courus sur prêt	117 749
- Clients, factures à établir	78 118
- Crédit restant de TVA	48 770
- Demande de remboursement de TVA	420 099
- TVA sur FNP/AAR et FAE/AAE	604 848
- Divers, produits à recevoir	12
	1 282 352

PASSIF

9. - Capitaux propres : 41 733 945 €

9.1 - Composition du capital social

Actionnaires	Nbre d'actions	%	Valeur en €
SNET	137 995	84,1%	
CHARTH	26 000	15,9%	
M. MOREL	1		
M. MAYEUR	1		
M. SAINT-PIERRE	1		
M. ROTH	1		
M. CAZALET	1		
	164 000	100,0%	25 001 638

9.2 - Variation des capitaux propres

	01/01/2003	Transferts	Distribution	Reprise résultat	31/12/2003
Capital social	25 001 638				25 001 638
Réserve légale	499 936	27 666			527 602
Report à nouveau	6 072 910	525 647			6 598 557
Résultat exercice précédent	553 313	-553 313			
Résultat de l'exercice					1 121 918
Subventions d'investissement	9 757 958			1 273 728	8 484 230
Total capitaux propres	41 885 755				41 733 945

10. - Provisions pour charges : 4 072 670 €

Rubriques	Provisions au 01.01.2003	Augmentation : Dotations	Diminution : reprises	Provision au au 31.12.2003
Provision pour démantèlement	2 968 544	47 497		3 016 041
Prov. pour révision de la chaudière	487 500	81 250		568 750
Prov. pour remplacement dépoussiéreur	365 878	122 000		487 878
Prov. pour stock de cendre	381 123		381 123	0
	4 203 044	250 747	381 123	4 072 669

11. - Dettes : 18 603 310 €

Le total des dettes diminue de 901 427 €. Cette situation résulte :

- d'une baisse des emprunts et dettes financières de	1 384 698 €
- d'une augmentation des dettes à l'égard des fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	1 454 297 €
- d'une augmentation des dettes fiscales de	294 932 €
- des soldes créditeurs de banque	438 885 €
- d'une augmentation des autres dettes	98 011 €

13. - Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances de un à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à deux ans au maximum à l'origine	66 209	66 209		
- à plus de deux ans à l'origine (1)	8 861 744	1 582 454	5 063 854	2 215 436
Autres emprunts (1)	2 172 463	450 050	1 207 796	514 617
Dettes financières diverses	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 501 610	6 501 610		
Dettes fiscales et sociales	385 481	385 481		
Compte courant bancaire	438 885	438 885		
Autres dettes	176 918	176 918		
TOTAL	18 603 310	9 601 607	6 271 650	2 730 053

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : néant
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 207 869

14. - Détail des charges à payer

Rubrique	Montant
- Intérêts courus non échus sur emprunts	130 862
- Fournisseurs, factures non parvenues	3 592 008
- Etat, charges à payer	70 560
- Clients, avoirs à établir	176 918
	3 970 348

RESULTAT**13. - Produits d'exploitation (en k€)**

	2003	2002
- Vapeur	30 629	25 109
- Cendres	0	0
- Autres	226	8
Chiffre d'affaires	30 855	25 117
- Reprises sur provisions	381	1 143
- Transfert de charges	0	0
- Autres produits de gestion courante	7	3
Produits d'exploitation	31 243	26 263

Les ventes de vapeur sont en augmentation par rapport à l'exercice 2002 (+ 5.5 M€). Cette progression provient de l'augmentation des appels EDF par rapport à l'exercice 2002.

La rubrique reprise de provision (381 K€) correspond à la reprise de provision pour grosses réparation du stock de cendres pour lequel une caution a été mise en place (ref. engagement hors bilan).

14. - Charges d'exploitation (en k€)

	2003	2002
- Consommations de combustibles	10 312	8 923
- Consommations d'autres approvisionnements	4 211	1 272
- Services extérieurs	10 890	10 948
- Impôts et taxes	389	560
- Dotations aux amortissements	4 662	4 696
- Dotations aux provisions	461	552
- Autres charges de gestion courante	4	- 4
Charges d'exploitation	30 929	26 948

La consommation de combustibles est en augmentation sensible du fait d'une production plus importante (+233,8GWh).

Les autres charges d'exploitation sont stables.

15. - Résultats (en k€)

	2003	2002
Résultat d'exploitation	314	- 683
Résultat financier	245	315
Dont : Produits	696	867
Charges	451	552
Résultat courant	559	-369
Résultat exceptionnel	1 243	1 274
Résultat de l'exercice avant impôt	1 802	905

16. - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Résultat avant IS	IS	Résultat net
-------------------	----	--------------

Courant	559	- 254	305
Exceptionnel	1 243	- 426	817
(en k €)	1 802	680	1 122

IV ENGAGEMENTS HORS BILAN

. Engagements reçus

Cautions bancaires pour couvrir nos règlements anticipés de retenues de garantie pour un montant de 82 k €.

. Engagements donnés

Nantissement d'actions d'une valeur de 1 524 K€ en garantie d'un emprunt

Caution sur stockage de cendres d'une valeur de 381 K€ .

V CONSOLIDATION

Les comptes de SODELIF sont consolidés dans les comptes de la SNET puis dans ceux du Groupe Charbonnages de France par la méthode de l'intégration globale.

VI TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN K EUR	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote part du Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2003
				brute	nette					
Participation										
SOPROLIF	15 200	273	10	1 524	1 524	2029	---	65 446	-1 480	0---

S.E.T.N.E.

Page 3

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Saint-Avold, le 9 février 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Aubry', written over a horizontal line.

Xavier Aubry

Société Mosellane d'Audit

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri Closset', written over a horizontal line.

Henri Closset